

Madame la Directrice,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève local de 24h pour le 21 novembre 2019 pour l'ensemble des personnels de l'imagerie médicale (Scanner, IRM, Radio ...) du CH d'Antibes conformément au 3ème alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 juillet 1963.

Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 des cessations concertées du travail prendront effet.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent le jour précité, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées. Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux du service concerné cité ci-dessus de notre établissement.

Nous renouvelons la volonté des personnels, de voir s'ouvrir **de véritables négociations** en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

### **Au niveau local :**

- La prime BUZYN ou équivalent.
- La prime IT1.
- La mise en place de plus de plages horaires dédiées aux urgences et aux hospitalisés, au vue de la hausse constante des demandes.
- L'intégration de notre corps de métier dans la convention IMEDA afin d'y apporter notre point de vue.
- La mise en place d'une prime d'activité concernant les vacances privées IMEDA et LIBERALES des PH, soit 60% DE NOTRE ACTIVITÉ au scanner, au détriment des hospitalisés et des urgences.
- La réduction des locaux dédiés aux manipulateurs radiologies (Coro, vestiaires, salle de pause ...).
- L'absence d'astreintes au bloc opératoire malgré la nécessité de continuité des soins.
- Augmentation de l'activité, de la diversification et baisse du personnel.
- Rendre attractif le poste de manipulateur radio à l'embauche (ex: prime début d'activité) afin de combler le sous-effectif que nous subissons depuis plusieurs années.
- Pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications.
- La titularisation et la résorption des emplois précaires.
- L'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés.
- Un régime de retraite prenant en compte nos spécificités.
- La défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...

### **Au niveau national :**

- Une augmentation de la rémunération par rapport aux compétences et aux responsabilités de 300€ net minimum pour tous.
- Une reconnaissance de la pénibilité et l'exposition aux risques inhérents à la profession notamment les risques liés aux rayonnements ionisants pour un départ anticipé possible à 57 ans pour tous, avec bonification des années travaillées en service actif.
- Le maintien du niveau de compétence par la formation accessible à tous.
- une qualification au grade de licence pour tous les manips.
- une majoration du taux horaire : dimanche, fériés, nuits à partir de 21h, gardes et astreintes.
- la possibilité d'accéder au master à partir de diplôme ou de l'expérience avec rémunération associée.
- l'exclusivité de l'utilisation des machines d'imagerie médicale à visée diagnostique ou thérapeutique.
- imposer un effectif normé selon les spécificités des services pour garantir la sécurité des patients et personnels.
- la protection des femmes enceintes dans les services de radiologie.
- l'accès aux primes (urgences, tutorat, spécifiques ...) depuis leur mise en place.
- l'arrêt de la précarité, embauches directes en CDI (privé) et stagiaire (public).
- Suppression de la T2A en radiologie comme dans tout l'hôpital.

Dans l'attente, nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de Juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 Août 1981.

Nous vous rappelons que nos organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels. (Dans le cas d'une négociation du service minimum en accord avec la Direction).

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général du syndicat CGT du CH d'Antibes

--

Syndicat CGT HOPITAL D'ANTIBES  
107 Avenue de Nice - 06606 ANTIBES Cedex